



République Française

Département de la Charente-Maritime Vals de Saintonge Communauté

Envoyé en préfecture le 31/03/2023

Reçu en préfecture le 31/03/2023

Publié le 31/03/2023

ID : 017-200041689-20230327-BC2023_012-DE



Bureau communautaire du 27 mars 2023

Objet : Ecoles de Saint-Julien de l'Escap - Fusion administrative

Numéro de délibération : BC2023_012

L'an deux mille vingt trois, le vingt sept mars, le Bureau communautaire de Vals de Saintonge Communauté, dûment convoqué le 21 mars 2023, s'est réuni en séance plénière à Salle du Foyer Rural à St Julien de l'Escap sous la présidence de M. Jean-Claude GODINEAU, Président de Vals de Saintonge Communauté.

Délégués présents :

Daniel LAGARDE, René ESCLOUPIER, Annie POINOT-RIVIERE, Philippe HARMEGNIES, Henri AUGER, Alain FOUCHER, Jacky RAUD, Michel PELLETIER, Frédéric BRUNETEAU, Joël WICIAK, Maurice PERRIER, Wilfrid HAIRIE, Gérard BIELKA, Pierre DENECHERE, Didier BASCLE, Françoise MESNARD, Cyril CHAPPET, Philippe BARRIERE, Frédéric EMARD, Annie PEROCHON, Jean-Claude GODINEAU, Laurent BOUILLE, Julien GOURRAUD

Absents excusés ayant donné procuration :

Absents :

Hubert COUPEZ, Valérie BOUILLAGUET, Alain VILLENEUVE, Ornella TACHE, Dominique GUILLON, Sylviane DORNAT

Secrétaire de séance :

Annie PEROCHON

Assistaient à la séance :

ROSIER Renaud, GENEAU David, GUIBERTEAU Cécilia, HOUET Patricia, BEBIEN Marie-Paule, SERRA Johanna,

Nombres de membres :

En exercice : 29
Quorum : 15
Présents : 23
Votants : 23
Pouvoirs : 0

Publication (affichage) ou notification du :

Vu la délibération n°CC2020_134 du conseil communautaire en date du 30 novembre 2020 portant délégation de fonction au président et au bureau communautaire,

Aujourd'hui, le RPI Fontenet / Saint-Julien de l'Escap comprend une école maternelle (1 classe) et une école primaire (2 classes) à Saint-Julien de l'Escap et une école élémentaire à Fontenet (1 classe), dans trois bâtiments distincts.

Le Conseil Départemental de l'Education Nationale (CDEN), réuni le 9 mars dernier, a acté la fusion administrative des deux écoles de Saint-Julien de l'Escap à compter de la rentrée de septembre 2023 répondant ainsi à un objectif de rationalisation et de renforcement du rôle de directeur d'école qui pourra bénéficier de temps de décharge plus important.

Aussi, Vals de Saintonge Communauté, compétente en matière scolaire sur cette partie du territoire, est amenée à donner son avis sur ce projet. Après échanges avec Madame l'Inspectrice, il est proposé de donner un avis favorable à cette fusion administrative de l'école maternelle de Saint-Julien de l'Escap et une école primaire de Saint-Julien de l'Escap en une école primaire de 3 classes.

En conséquence, il est proposé au bureau communautaire :

- d'approuver la fusion administrative de l'école maternelle de Saint-Julien de l'Escap et une école primaire de Saint-Julien de l'Escap en une école primaire,
- d'autoriser monsieur le président à prendre toutes dispositions en ce qui concerne le suivi administratif, technique et financier de la présente délibération.

Adopté à l'unanimité.

- Pour : 23
- Contre : 0
- Abstention : 0

Ainsi fait et délibéré, les jours et an susdits,

Au registre sont les signatures,

Pour copie certifiée conforme.

Fait à Saint-Jean d'Angély,